



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

**Synonymes François, Leurs Différentes Significations Et
Le Choix Qu'il En Faut Faire pour parler avec justesse**

Girard, Gabriel

Rouen, 1788

LXXIV.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-60158](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-60158)

ple, si dans ce dernier vers de Racine nous disions, *on craint qu'il n'essuyât pas les larmes de sa mere*, nous dirions précisément le contraire de ce que Racine a dit.

J'avoue que cette particule prohibitive paroît redondante en notre langue, mais elle y est de temps immémorial. Pourquoi ne respecterions-nous pas des usages si anciens ?

L X X I V.

(8) *Condamnez-le à l'amende, ou, s'il le casse, au fouet,*

Voilà le seul exemple qui reste dans tout Racine d'un *le*, pronom relatif, mais après son verbe, & avant un mot qui commence par une voyelle. *Condamnez-le à l'amende*. Encore faut-il observer que cela se trouve dans une Comédie. Mais dans les premières éditions de sa *Thébaïde* & de son *Alexandre*, il y en avoit cinq ou six autres exemples, qu'il a tous réformés dans les éditions suivantes. Il a donc senti que *le* placé ainsi bleffoit l'oreille. Pourquoi la bleffe-t-il ? Parce qu'elle trouvera dans l'émissive une syllabe de trop, si l'on appuie sur *le*, sans faire sentir l'éliision. Ou s'il est totalement éliidé à cause de la voyelle suivante, alors *le à l'amende* font entendre *la, la*, cacophonie.

L X X V.

(9) *Apprenez.... qu'il n'est point de Rois....
Qui sur le trône assis n'enviassent peut-être
Au-dessus de leur gloire un naufrage élevé,
Que Rome & quarante ans ont à peine achevé.*

(8) *Plaideurs*, II, 13, 22.

(9) *Mithridate*, III, 4, 33.

Tome II.

C c